

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 508

Artikel: L'Assemblée de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses : (Bâle, 2 et 3 octobre 1937)

Autor: E.V.-A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262771>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de chèques postaux I. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE..... Fr. 5.— ÉTRANGER... » 8.— Le numéro... » 0.25 Les abonnements partent du 1^{er} Janvier, à partir de Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la censure de l'année en cours.</p> <p>ANNONCES La ligne ou son espace : 40 centimes Réductions p. annonces répétées</p>
---	---	--

Dites-moi, je vous prie, comment on peut discuter si la femme est l'équivalente de l'homme? Comme si la mère n'était pas l'équivalente du père, la mère qui a donné la vie à l'enfant! Quand un homme aime véritablement, comment pourrait-il aimer un être plus bas que lui? Moi, je ne vois pas la différence entre les facultés des hommes et celles des femmes.

T.-G. MASARYK.



Les femmes et la Société des Nations

Le statut de la femme ¹

A l'enquête faite par la S. d. N. sur le statut civil et politique de la femme, vingt-huit gouvernements répondirent de façon plus ou moins détaillée. De leur côté, huit grandes organisations féminines internationales envoyèrent des mémoires documentaires, si bien que les délégués se trouvèrent en face de renseignements provenant de trente-huit pays situés dans toutes les parties du monde. Dix de ces pays accordent aux femmes l'égalité de droits avec les hommes en matière de nationalité, et vingt la leur refusent; vingt-quatre d'entre eux leur reconnaissent le droit de vote et l'éligibilité parlementaires aux mêmes conditions qu'aux hommes, et quatorze s'y opposent, alors que le droit de vote et l'éligibilité en matière municipale sont le fait des femmes dans vingt-neuf pays, sept seulement ayant déclaré la leur refus. Les femmes mariées ont des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne leur domicile dans quatre pays seulement; elles exercent la tutelle sur leurs enfants au même titre que les hommes dans sept pays, et possèdent dans vingt-quatre pays l'égalité de droits en matière de propriété, de revenus et de gains. La question du droit au travail de la femme a été de toutes la plus difficile à élucider de façon précise d'après ces renseignements: il semble que dans seize pays des restrictions sont imposées, et que dans quatorze autres la femme, mariée ou non, a le droit de se livrer à n'importe quel travail.

Ces quelques chiffres, empruntés au rapport officiel de M^{lle} Hesselgren, rapporteur de la Première Commission (questions juridiques), montrent bien l'ampleur et la diversité du problème posé devant la S. d. N.

Mais ce problème, quelle solution lui apporter? cette documentation, à quelles fins l'utiliser? On l'a dit ici même, les grandes organisations féminines internationales s'en étaient préoccupées depuis de longs mois, et la demande que formulaient huit d'entre elles était la convocation d'une Conférence diplomatique internationale, en vue d'élaborer, selon la procédure régulière de la S. d. N., « une Convention internationale instituant pour la femme un statut civil, politique et juridique basé sur le principe de l'égalité des sexes ». Ce fut donc sur cette base que la campagne commença, si tôt obtenue de la Première Commission la désignation d'un rapporteur, faute de quoi toute l'affaire risquait de tomber à l'eau! C'est pourquoi toute la reconnaissance des féministes va à M^{lle} Hesselgren, déléguée de Suède, qui voulut bien accepter au pied levé ces fonctions de rapporteur, pour lesquelles l'autorité de son nom auprès des délégations et l'absolue confiance qu'ont en elle les organisations féminines la désignaient tout spécialement, mais qui n'en constituèrent pas moins une lourde charge.

(La suite en 3^{ème} page) E. Gd.

¹ Nous ne saurions trop recommander à tous ceux de nos lecteurs qui sont appelés à travailler en faveur des droits de la femme de se procurer le document publié par la S. d. N., et qui contient toutes les réponses des gouvernements et des organisations féminines — une véritable mine de renseignements utiles. (Doc. A. 14, a), b), c) et d); prix: 3 fr.). Notre Rédaction se charge volontiers de le faire parvenir contre envoi du prix en timbres-poste. D'autre part, la réponse de l'Alliance internationale pour le Suffrage a fait l'objet d'un tirage à part, remis gratuitement aux féministes qui en feront la demande: là encore, le Mouvement servira volontiers d'intermédiaire.

² Voir le Mouvement, N° 506.



Cliché Mouvement Féministe
M^{lle} K. HESSELGREN
Rapporteur sur le statut de la femme devant la S. d. N.

Encore une femme ambassadeur

Après les Etats-Unis, voici que le Mexique décide à son tour de se faire représenter par une femme auprès d'un gouvernement européen. M^{lle} Palma Guillem, déléguée du Mexique à la Société des Nations, est, en effet, d'autre part ministre plénipotentiaire à Copenhague.

Il est intéressant de relever à ce propos que ce sont surtout les Etats nordiques auprès desquels fonctionnent des ambassadeurs féminins d'Europe et d'Amérique. A quand une femme ambassadeur à Berne? (Il est vrai que le consul des Etats-Unis à Genève est actuellement une femme, Miss Margaret Hannah). Et à quand, surtout, une femme suisse ministre plénipotentiaire à Copenhague ou Oslo?...

L'Assemblée de l'Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

(Bâle, 2 et 3 octobre 1937)

La XXXVI^e Assemblée générale de cette grande Fédération féminine, qui vient d'avoir lieu à la frontière nord-occidentale de notre pays, a rassemblé un nombre considérable de déléguées et de personnalités intéressées par les problèmes féminins. Il va de soi que, pour les membres des quatorze Sociétés féminines qui avaient invité l'Alliance à tenir ses assises à Bâle, c'était une occasion unique d'apprendre à connaître notre Alliance de plus près; mais il faut relever combien de femmes d'autres régions de notre pays ont voulu, elles aussi, profiter de cette occasion, en dépit de voyages plus ou moins longs: n'avons-nous pas rencontré des représentantes de la partie italienne et de la partie romanche des Grisons? et combien n'avons-nous pas vu de celles qui, actives dans le travail féministe ou social depuis des années, sont accourues des cantons velches comme de ceux de la Suisse orientale, pour se retremper dans l'atmosphère de ces réunions, consacrées au travail, c'est entendu, mais aussi à des rencontres familières dont la valeur n'est certes pas moindre. Autrefois, il est vrai, — et M^{lle} Zellweger a évoqué ces souvenirs, alors qu'au cours de sa causerie sur le Conseil International, elle a esquissé en passant un aperçu du mouvement suisse, — autrefois, les séances de travail intense n'avaient pas seulement lieu le samedi après-midi et le dimanche matin, mais l'on se retrouvait encore le samedi soir pour entendre une conférence publique! Heureusement que, depuis bien des années, la coutume s'est établie de réserver cette soirée du samedi au délassement et à ces prises de contact personnelles, à ces conversations particulières, qui sont si précieuses et si encourageantes. A cet égard, la soirée offerte par les Sociétés bâloises dans la salle paroissiale de Saint-Jean, et dont le programme avait été allégé de trop de discours et de trop de productions, a été en ne peut plus réussie, ainsi que le banquet du dimanche, qui a réuni quelque 250 déléguées et amies de nos idées dans le nouveau restaurant, décoré avec goût, du Jardin zoologique, et auquel le gouvernement, le Grand Conseil et le Conseil communal se sont fait représenter officiellement, chacun par leur prési-

dent, ce qui mérite assurément une mention spéciale.

Mais le travail n'a pas souffert de ces heures de détente et d'amitié, et bien que la séance du samedi après-midi ait réclamé une grande force d'attention et de patience des participantes, celles-ci sont restées jusqu'au bout de ces cinq heures consécutives de travail, tout juste interrompues pour une tasse de thé. Notre reconnaissance va à la présidente experte et aimable de l'Alliance, M^{lle} Clara Nef (Herisau), pour la façon rapide et précise avec laquelle elle dirigea les débats et en résuma l'essentiel. Par le rapport présenté par elle, il est aisé de voir que le Comité de l'Alliance a eu à accomplir un vaste travail, ce qui n'a rien d'étonnant en ces temps difficiles. Ses efforts pour obtenir une représentation des milieux féminins dans la Commission fédérale de contrôle des prix ont été, comme on le sait couronnés de succès, puisque M^{me} Schönauer-Regenass (Bâle), a été désignée pour faire partie de cette Commission: à quel point celle-ci s'est mise au courant des problèmes complexes que soulève cette question des prix, et y est compétente, c'est ce qu'a prouvé sa conférence intitulée: *Du coût actuel de la vie*. Il est intéressant de constater, par la documentation fournie par M^{me} Schönauer, que, si l'on compare notre marché avec celui des pays qui ont dévalué leur monnaie en même temps que nous, la Suisse n'est pas proportionnellement un de ceux qui ont eu le plus à souffrir du renchérissement; actuellement une atténuation des prescriptions concernant l'industrie et le commerce a amené un peu plus de souplesse dans l'établissement des prix, sans que soit à craindre toutefois un renchérissement injustifié des articles de première nécessité.

Le rapport du Comité mentionne encore, la pétition adressée au Département fédéral de l'Economie publique pour demander l'abaissement des prix de certaines denrées, pour les classes nécessiteuses de la population tout au moins, et en compensation l'élevation du taux de l'impôt sur les boissons alcooliques, pétition à laquelle répondit la nomination d'une femme dans la Commission d'étude pour la répartition rationnelle du lait, M^{me} Schönauer de nouveau étant appelée à cet autre poste de confiance. Le Conseil Fédéral a également nommé une femme, M^{me} Cécile Zwhalen (Lausanne), dans la Commission fédérale pour la protection du métier de cordonnier. Mention-

L'organisation scientifique du travail et le travail ménager

Nous devons à l'obligeance d'une de nos abonnées, M^{lle} Y. van Muyden, d'utiles détails sur la place occupée par ce que l'on a aussi appelé la « rationalisation du travail ménager » dans ces Congrès internationaux d'organisation scientifique du travail, qui se tiennent tous les trois ans dans l'une ou l'autre capitale. Et il ne paraît pas, malheureusement, d'après un article qu'elle a donné à la revue *Organisation et Rendement*, organe de la Commission romande de rationalisation, que notre pays se préoccupe beaucoup de tenir sa place dans ces débats, qui sont pourtant d'un intérêt direct pour presque toutes les femmes, sur l'organisation scientifique du travail ménager. Au Congrès de Londres, en effet, le dernier de la série, aucun rapport n'était venu de Suisse pour la Section ménagère, alors que la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Hollande, les pays scandinaves, la Tchécoslovaquie, etc., avaient fourni d'intéressants renseignements sur leur activité, aussi bien dans le domaine de l'alimentation rationnelle que dans celui de la technique de l'organisation des travaux ménagers en ville ou à la campagne pour obtenir le meilleur rendement avec le minimum d'efforts, de temps et de frais. Or, si, en Suisse romande, nous avons encore considérablement à apprendre à cet égard. Il nous paraît que nos Confédérées d'outre-Sarène ont pourtant à leur actif des institutions et des groupements dont les expériences auraient pu utilement contribuer aux travaux du Congrès.

C'est pour éviter cette carence au prochain Congrès d'organisation scientifique du travail,

convoqué à Washington en septembre 1938, et qui comportera, comme les précédents, une Section ménagère, — et aussi, disons-le, pour coordonner et harmoniser les nombreuses questions rentrant dans ce champ si vaste de la rationalisation du travail ménager, — qu'un mouvement se dessine actuellement dans notre pays, dont la direction a été prise pour notre Suisse romande par la Commission romande de rationalisation. Une demande pressante est adressée par elle à toutes les personnalités et institutions s'intéressant de près ou de loin à ces problèmes, et qui pourraient lui fournir, soit des données d'ordre général sur le développement de l'organisation scientifique du travail ménager, soit des rapports sur certains points déterminés, dont on trouvera la liste ci-après. Nous espérons très vivement que son appel sera entendu, ces questions touchant de très près toutes les femmes, ménagères isolées ou groupées en associations, professionnelles ou intellectuelles, auxquelles une meilleure organisation de ce travail ménager tant décrié donnerait plus de temps et plus de liberté d'esprit pour leurs autres tâches. Tous les renseignements à fournir à la Commission romande de rationalisation (ou inversement à lui demander si l'on désire plus de détails que n'en peut donner cet article) sont à adresser, soit à M. le professeur Ch. Burky, soit à M^{lle} van Muyden, au siège de la Commission, 30, avenue Peschier, Genève (téléphone 51.745).

Sujets éventuels de rapports pour la Section ménagère du prochain Congrès d'organisation scientifique du travail. (Washington, septembre 1938.)

- L'aménagement rationnel de la cuisine urbaine.
- L'aménagement rationnel de la cuisine rurale.
- L'aménagement rationnel de la buanderie urbaine.
- L'aménagement rationnel de la buanderie rurale.
- L'aménagement rationnel de la buanderie industrielle.
- L'aménagement rationnel de la chambre d'enfants.
- Standardisation de l'outillage ménager.
- Etude du mouvement pour la suppression des efforts inutiles.
- Utilisation de la force motrice à la maison.
- Apprentissage des employées de maisons.
- Rémunération, système de gages comportant des primes d'encouragement.
- Statut de l'employée de maison comparé à celui de l'ouvrière industrielle:
 - heures et conditions de travail;
 - assurance-maladie;
 - assurance-maternité;
 - assurance-vieillesse.
- Statut de la ménagère comparé à celui de l'ouvrière industrielle. — Comment lui assurer les avantages de la législation sociale sur les points mentionnés sous lettre k.
- Utilisation des loisirs de l'employée de maison.
- Utilisation des loisirs de la ménagère.
- Importance, dans le budget familial, du temps et de l'énergie consacrés aux travaux ménagers.
- Importance, dans l'économie nationale, du temps et de l'énergie consacrés aux travaux ménagers.
- Importance, dans le budget familial,
 - des dépenses affectées à l'entretien de la santé de la famille, et
 - des dépenses nécessaires pour la maladie ou le décès.
 Montrer, si possible, leur interdépendance.

nous encore l'Exposition nationale de 1939, qui sera une occasion à souhait pour l'Alliance de faire connaître son activité, ce qui va l'occuper intensément; la création d'une nouvelle Commission, celle de la paix, qui a présenté son premier rapport sur son activité consacrée surtout à la compréhension internationale et au problème des réfugiés, et disons à ce propos, qu'une délégation de femmes suisses a officiellement participé à la manifestation pacifiste des femmes hollandaises, le 18 mai dernier, des Hollandaises ayant en retour envoyé un message par l'entremise d'une représentante à l'Assemblée de Bâle. Enfin, l'Alliance s'est réjouie de la nomination de M^{lle} Ferrière (Genève) comme expert dans la délégation suisse de cette année à l'Assemblée de la S.d.N., et de celle de M^{me} de Montet (Vevey), dont il

est question plus loin. Le rapport se termine en souhaitant la bienvenue à sept nouvelles Associations, si bien que l'Alliance compte actuellement 200 Sociétés membres.

Après la vue générale que ce rapport nous a donnée sur le travail accompli par le Comité et surtout par la présidente, les rapports des Commissions nous ont permis de constater que, en des matières plus spécialisées, l'activité a aussi été très grande cette année. La Commission des Lois et des Assurances sociales tout d'abord s'est occupée de l'amélioration des conditions du travail à domicile, en basant son étude et ses décisions sur un projet de loi fédérale; puis elle suit de près les projets de révision de la loi fédérale sur l'Assurance-maladie pour empêcher que, sous prétexte que les femmes coûtent davantage que

les hommes aux caisses d'assurance-maladie, on ne revienne en arrière sur la situation atteinte jadis, grâce aux efforts de M^{me} Pieczynska. Tout récemment, cette Commission s'est encore occupée de la question des « mariages blancs »: il arrive fréquemment que des étrangères expulsées de leur pays et cherchant du travail chez nous n'en trouvent qu'en épousant un Suisse, et en acquérant de ce fait les droits inhérents à la nationalité suisse. Que pareils mariages n'aient lieu à voir avec l'essence du mariage, et soient conclus généralement en vue d'un prochain divorce, c'est clair, mais c'est un problème difficile dont la Commission poursuivra l'étude.

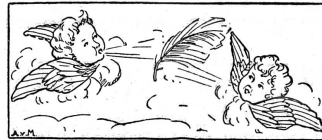
La Commission d'Education a fourni à l'Annuaire des Femmes suisses une utile contribution sur ce sujet: *Que pouvons-nous faire pour la défense spirituelle de notre pays?* et a organisé en Suisse romande toute une série de causeries par Radio sur l'éducation familiale, sujet qu'elle cherche maintenant à faire traiter aussi par l'émetteur de Suisse-allemande. L'Office suisse des professions féminines, qui, s'il n'est pas une Commission de l'Alliance, a du moins été créé par elle, marque dans son rapport l'utilité de son activité pour défendre les professions féminines et en relever le niveau: indiquons, pour ne citer que cet exemple, tout ce qui a été fait par cet Office pour coordonner les dispositions sur la formation professionnelle des gardes d'enfants et gardes d'accouchées. La Commission, récemment fondée, mais dont l'activité est bien utile aussi, qui lutte contre les désastreux effets de la crise à l'égard des professions féminines, indique dans son rapport toute une série de cantons dans lesquels des mesures viennent d'être prises contre ce que l'on appelle si inexactement « le double salaire », alors que le Conseil Fédéral a refusé de prendre pareilles mesures d'exception; espérons que cette opinion sera aussi celle des Chambres fédérales. La Commission d'Hygiène, dont la création est de date également récente, a organisé un concours pour le texte d'une brochure de propagande sur les dangers des maladies vénériennes. Quelques travaux intéressants lui sont parvenus, mais qui doivent encore être remaniés avant de pouvoir être utilisés. Cette Commission s'occupe en outre du problème délicat de l'éducation sexuelle dans la famille, et prévoit à cet effet des réunions de parents d'une part, de jeunesse d'autre part.

Nous avons déjà parlé de l'activité de la Commission de la paix comme de la conférence de M^{me} Schönauer, de sorte qu'il ne nous reste que quelques mots à dire sur la causerie de M^{lle} Zellweger sur le Conseil International des Femmes. Fondé il y a bientôt cinquante ans, organisé fédérativement, comme notre Alliance, sur la base du groupement des différents Conseils nationaux, le C.I.F. travaille beaucoup par le moyen de ses Commissions. Ses réunions et ses Congrès offrent de nombreuses occasions de rencontres avec des femmes d'autres pays, qui permettent, souvent mieux que des séances de travail, de discuter et de régler des questions importantes par des contacts personnels. M^{lle} Zellweger insista sur l'utilité indispensable du travail international, et montrant combien le C.I.F. a besoin d'être soutenu financièrement pour l'accomplissement de ses multiples tâches, lança un appel aux donatrices qui s'engageraient à souscrire une livre sterling pendant trois ans.

Les « Divers » à l'ordre du jour furent nombreux, trop nombreux. Mais on nous les présente de façon si captivante, et ils touchaient à des questions si intéressantes, que, malgré la fa-

Les femmes dans les commissions fédérales

M^{me} Anne de Montet (Vevey), vice-présidente de l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses, a été désignée, seule femme sur dix-sept membres, pour représenter au sein de la Commission fédérale du cinéma créée par le Département fédéral de l'Intérieur, les femmes, les éducatrices, les mères, les milieux féminins intéressés à l'industrie du cinéma. M^{me} de Montet est membre de la Commission du cinéma du Conseil international des femmes. Toutes nos félicitations à notre excellente collaboratrice, membre du Comité de notre journal.



DE-CI, DE-LA

Prix littéraire.

Le prix de poésie de l'aide aux femmes de professions libérales a été attribué à M^{lle} Marguerite Sapy, pour son manuscrit: *Claire Fontanet*. J. V.

Un séminaire politique pour femmes.

Sur l'initiative de M^{me} Plaminkova, sénatrice de Tchecoslovaquie, vient de s'ouvrir à Prague un séminaire politique destiné aux femmes, où les auditrices recevront gratuitement l'instruction civique, et auront l'occasion de discuter des questions de politique intérieure et extérieure. S. F.

figure, l'auditoire tint bon jusqu'au bout. M. le professeur Steiger parla au nom de la Nouvelle Société Helvétique, de l'activité en faveur des Suisses à l'étranger, qui a aussi besoin du concours des femmes; puis M^{lle} Dora Schmidt nous introduisit, par un remarquable rapport, au cœur des problèmes soulevés par la loi fédérale sur l'âge d'admission de la jeunesse aux emplois rémunérés. La loi fédérale sur les fabriques devra être modifiée, et quelques métiers devront se soumettre aux nouvelles prescriptions fixant à 15 ans cet âge d'admission. Bien que cette loi n'entraîne pas de grands bouleversements, et qu'elle ne touche ni au travail domestique, ni au travail agricole, ni au travail exécuté dans le domicile de l'adolescent, elle adresse cependant contre elle tous ceux qui se sentent menacés: les parents, qui craignent une perte de gain, d'autres qui objectent à la période inoccupée entre la sortie de l'école et l'admission au travail, etc. Il est facile de répondre que l'on peut venir en aide aux familles nécessiteuses privés ainsi du gain de leurs enfants, et que l'on peut créer d'utiles occupations pour les enfants durant la période intermédiaire, tâche qui peut intéresser des Sociétés féminines. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que l'unanimité des avis compétents se fait pour déclarer que l'adolescent entré trop tôt dans une activité rémunérée devient bien rarement un travailleur sérieusement qualifié, quelque soit son métier.

On entendit encore M^{lle} Merz (Berne), qui mit

IN MEMORIAM

Chrystal Macmillan

On a vivement ressenti, dans les milieux féministes, aussi bien internationaux que britanniques, le décès de Miss Chrystal Macmillan, survenu le 21 septembre, dans une clinique d'Edimbourg où l'avait fait transporter un état de santé plus que précaire. On se souvient sans doute que, à la suite de troubles cardiaques graves et de leur influence sur le système circulatoire, Miss Macmillan avait dû, au cours de ces derniers mois, être amputée d'une jambe; et si vaillamment qu'elle eût supporté cette douloureuse épreuve, ses proches n'étaient pas sans inquiétude à son sujet. Cette fin rapide leur a, hélas! donné raison.

Vaillamment... c'est en effet le qualificatif qui s'applique le mieux à la forte personnalité de Chrystal Macmillan. Marchant droit devant elle, sans craintes ni hésitations, accomplissant ce qu'elle estimait juste sans s'arrêter à considérer des questions de tactique, inflexible à tel point dans l'application de ses principes, qu'elle préférait se briser contre l'obstacle plutôt que de le contourner, elle fut pendant plus de trente ans une des figures les plus en vue de notre mouvement, dans son pays comme à l'étranger. Car c'est en 1908 déjà que, graduée de l'Université d'Edimbourg, et l'un des chefs de la Fédération écossaise des Sociétés suffragettes, elle plaida en personne devant la Chambre des Communes le droit des femmes universitaires à exercer le même suffrage que leurs collègues masculins. Cinq ans plus tard, elle devenait membre du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, et à ce titre organisa en 1920 le Congrès de Genève, le premier après la grande guerre où les femmes de tant de pays purent renouer des relations, et qui nous permit, à nous ses collaboratrices suisses, de connaître, en même temps que son étonnante puissance de travail et ses capacités d'organisatrice, ses qualités de loyauté, de courage, de persévérance poussée jusqu'à l'entêtement, et sa conception si fièrement anglo-saxonne du féminisme, qui s'alliait curieusement d'autre part à un très vif sentiment de la nécessité de la collaboration internationale: n'en avait-elle pas donné la preuve, durant les années de guerre, par son activité en faveur des réfugiés belges, par sa participation active aux Congrès de La Haye en 1915 et de Zurich en 1919, desquels devait sortir la Ligue de Femmes pour la paix et la liberté, et par ses voyages auprès des gouvernements des pays du Nord afin

d'obtenir d'eux des démarches pour hâter l'avènement de la paix?

Mais la loi votée dans son pays peu après que les femmes eussent obtenu le droit de vote, et qui supprimait la barrière les empêchant d'accéder à certaines professions, allait lui ouvrir un champ d'activité plus large encore. Vaillamment — ce mot revient de lui-même sous la plume — et bien qu'elle eût à cette date déjà dépassé la cinquantaine, elle entreprit des études de droit et devint avocate en 1924, ceci avec le but précis de pouvoir mieux contribuer à défendre la cause des femmes sur un point qui lui tenait spécialement à cœur: celui de la nationalité de la femme. Et, dès lors, Chrystal Macmillan fut la grande spécialiste de ce complexe problème, aussi bien sur le terrain national que dans le domaine international, possédant sur le bout du doigt le détail de chaque législation, siégeant dans d'innombrables Comités, rédigeant des rapports, dirigeant des députations, et apportant à cette forme particulière de son activité la même ardeur et le même mépris des obstacles. Le point culminant à cet égard fut sans doute la Conférence de La Haye, convoquée par la S. d. N. en 1930, et auprès de laquelle Miss Macmillan organisa une remarquable Conférence, privée celle-là, des organisations féminines internationales. L'année précédente, elle avait contribué à fonder à Berlin l'*Open Door International*, avec le but et les méthodes de travail duquel plusieurs de ses anciennes collaboratrices en d'autres domaines, sur le continent notamment, n'ont pas toujours pu se déclarer d'accord — sans que ceci enlevât rien, d'ailleurs, à l'amitié et à l'admiration qu'elles éprouvaient pour elle. C'est à ce titre de présidente de l'*Open Door International*, et pour que toutes les opinions soient représentées dans son sein, que le Comité de correspondance pour le travail féminin du B. I. T. avait fait appel à son concours, et elle espérait encore présider le Congrès convoqué à Salzbourg en juillet dernier par cet organisation, quand l'aggravation subite de son état de santé vint arrêter tout projet. C'est donc, en même temps qu'à sa nombreuse famille, à l'*Open Door International*, puisqu'elle en était présidente en charge, que vont en premier lieu l'expression de notre sympathie et l'assurance de nos regrets personnels, sympathie et regrets qui s'étendent ensuite aux représentantes de tous les mouvements d'idées auxquels, sans compter, courageusement et de toute son âme, elle a pendant tant d'années consacré le meilleur d'elle-même.

E. GR.

Séraphine

(Suite et fin) ¹

Que faire maintenant? Tenter de fléchir la résolution de son père? Elle connaissait trop, pour se risquer à cette démarche, l'entêtement de Kerneur, elle savait trop bien quel refus obstiné il lui opposerait, parce qu'il considérait la promesse qu'il s'était faite à lui-même aussi sacrée qu'un vœu à la Vierge ou à Notre-Dame d'Auray. Et pourtant la situation actuelle ne pouvait durer! et le rouge montait au front de Séraphine lorsqu'elle songeait que sa sœur, une Kerneur, vivait maintenant de la charité d'autrui. Car si déchu que fut la famille, elle n'avait jusqu'à présent jamais rien dû à personne. Oh! que devait penser Marie-Jeanne, là-haut dans le Paradis, d'où elle voyait tous les malheurs de ses filles... Et même, cet asile qu'offrait à Joséphine le patron et sa femme lui était-il assuré pour longtemps? cette charge ne peserait-elle pas bientôt trop lourdement sur leur petit budget? Payer une pension? mais c'était renoncer aux économies rêvées. D'autre part, Joséphine était trop jeune pour vivre seule: que ferait-elle si Kerneur prolongeait sa vie d'ermite jusqu'au printemps? Le seul moyen de de tout arranger, c'était...

Non. Cela, Séraphine ne le pouvait pas. Dans un an, dans six mois peut-être. Mais maintenant, c'était impossible.

...Sans bien savoir pourquoi, sans se faire aucune illusion sur le résultat d'une entrevue avec son père, et réalisant au contraire combien il lui serait

pénible de le revoir dans cette situation bizarre, Séraphine prit le chemin du dolmen. Franchissant d'abord quelques maigres champs de pommes de terre en bordure de la lande, elle atteignit bientôt la baie de Crouesty, d'où elle put voir, au sommet de la croupe arrondie du Petit-Mont, la masse sombre du dolmen se profilant sur le ciel bleu. C'était là.

Grâce à la marée basse, elle put traverser sans peine la plaine de sable humide qui s'étendait à la place de la baie enjambant des flaques d'eau, évitant des roches plates couvertes de gazon jaune. Au loin quelques femmes pêchaient des crevettes. Et la saïne et âcre senteur de la mer emplissait ses narines.

Autour de la chapelle, sur le flanc de la colline tapissée d'herbe rase, des moissonneurs, des femmes aux coiffes blanches, travaillaient dans des champs de blé. Tous dévisageaient curieusement Séraphine quand elle passa près d'eux, mais ne la saluèrent pas, car c'était des étrangers au bourg, venus de l'intérieur du département, et engagés pour le temps de la moisson seulement. Montant toujours, escaladant des pierres, des fragments de menhirs, elle se trouva enfin devant le dolmen lui-même qui s'accote au tumulus.

Le dolmen du Petit-Mont n'a pas la forme curieuse et parfaite de quelques-uns des monuments préhistoriques dont cette partie de la Bretagne est si riche; des débris entassés sur le sol ont atteint sa table et l'ont transformé en une sorte de grotte, que Kerneur n'avait pas eu grand peine à aménager pour en faire une demeure rudimentaire: un tuyau de fer servait de cheminée, une planche de caisse à sucre remplaçait la porte; aux alentours, de la paille, quelques

vieilles caisses, une pioche, un livre de messe étaient épars. C'était tout.

— Et c'est là qu'habite mon père!... songea Séraphine.

Elle appela, mais rien ne lui répondit. Elle poussa la porte, mais ne distingua qu'une confuse obscurité à l'intérieur de la grotte. Kerneur était absent. Sans doute avait-il été pêcher les crabes et les coquillages qui, d'après ce que l'on racontait au village, constituaient l'essentiel de sa nourriture.

Avec la vague pensée d'attendre son retour, Séraphine monta jusqu'au sommet de la colline, et s'assit là, les mains nouées autour de ses genoux. Un admirable panorama s'étendait autour d'elle: d'un côté, la grise monotonie de la lande, coupée seulement par l'or pâle des champs de blé, entre lesquels pointaient çà et là des clochers de granit; de l'autre, l'Océan barrant l'horizon nacré d'une ligne de couleur intense. De petites vagues, aux crêtes pailletées de reflets, couraient très vite se briser sur la grève. Les voiliers rouges de quelques barques de pêche, la fine silhouette d'un brick, le panache lointain d'un vapeur, animaient seuls l'immensité bleue.

Mais Séraphine n'admirait rien, ne regardait même rien. La tête penchée en avant, elle s'absorbait si bien dans ses réflexions qu'un bruit de pas et de voix la fit tout à coup tressaillir: son père rentrait-il au logis?

Non. Quatre coiffes blanches venaient d'apparaître à la file, le long de l'étroit sentier. Des moissonneuses, qui, pour un instant, interrompaient leur travail.

Ne voulant pas être vue, Séraphine recula, sans cesser pour cela d'observer les visteuses.

Celles-ci s'étaient arrêtées devant la grotte du dolmen, se la désignant l'une à l'autre d'un geste expressif. L'une d'elles, la plus hardie, s'avança de quelques pas, colla son œil à une fente de la planche qui servait de porte, puis recula vers ses compagnes, qui se pressèrent autour d'elle, en échangeant des réflexions dont Séraphine ne pouvait saisir que quelques lambeaux, le vent du large emportant l'écho des voix vers la lande. Un long moment dur, elles errèrent aux alentours du dolmen, se hissant sur les éboulis qui le dominaient pour plonger des regards investigateurs dans le rudimentaire tuyau de la cheminée, se montrant du doigt les objets épars, les essais d'aménagements de Kerneur, riant et bavardant, avec de petits sursauts mi-effarouchés, mi-curieux, et des inflexions de moquerie dans la cadence de leur patois. Enfin, elles se décidèrent à redescendre la pente; leurs coiffes ondülèrent au dessus des blés, puis disparurent dans un repli de la lande. Et le grand silence que rompaît à peine le murmure des vagues enveloppa de nouveau le Petit-Mont.

Séraphine avait compris maintenant. Ces moissonneuses étaient des étrangères, venues là uniquement pour voir de leurs yeux ce qui, au bourg, faisait l'objet de toutes les conversations, de toutes les plaisanteries, qui provoquaient des jugements goguenards et amusés plus que bienveillants: la punition qu'avait choisie de s'infliger un vieil homme, non pas pour s'être grisé — à ce péché-là allaient toutes les miséricordes — mais pour avoir manqué à sa parole. Et c'était là une face de cette étrange aventure que Séraphine n'avait pas encore envisagée. Que son père, Jean-Marie Kerneur, du-

¹ Voir les deux derniers Nos du *Mouvement*.

en garde l'assistance contre le danger que court le fonds constitué pour l'assurance-vieillesse et survivants d'être employé pour d'autres fins, et M^{me} Leuch, qui recommanda le Cours de vacances de Rheinfelden; et cette séance au programme si riche fut levée. Nous parlerons dans un prochain article des débats du dimanche matin.

(Traduit de l'allemand.)

E. V.-A.

Le Président Masaryk et les droits de la femme

On sait que le grand homme d'Etat, auquel les femmes de son pays ont rendu un éloquent hommage, était un féministe convaincu, ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant, notre cause étant avant tout une cause de simple équité à laquelle une personnalité comme celle de Masaryk ne pouvait pas ne pas se rallier. Nous sommes heureuse de publier à cette occasion quelques extraits d'un article que nous envoie de Prague une de nos lectrices, et qui permet de saisir sur le vif la pensée de l'ancien président sur la place de la femme dans la société moderne:

L'homme et la femme sont égaux. Car les différences qui existent entre eux ne sont pas telles que l'on puisse parler d'une inégalité naturelle. Ces différences sont physiologiques, et c'est en se basant sur elles que l'on suppose que la femme est physiquement plus faible que l'homme; c'est possible, mais si on voit de près à quel point cette « faible femme » est exploitée, on se rend compte que, si la force de la femme est autre que celle de l'homme, la femme n'est pas toujours la plus faible des deux. Pour élever ses enfants dans des conditions parfois bien difficiles, pour accomplir son travail dans des écoles ou dans des bureaux, il lui faut un système nerveux bien plus solide que celui de l'homme.

Quant à l'intelligence et à la moralité, hommes et femmes sont égaux. L'intelligence de l'homme n'est pas plus développée que celle de la femme; en effet, si on ne mesure pas cette intelligence d'après le savoir, acquis souvent par routine des siècles durs, on avouera que nos mères et nos femmes savent penser aussi bien que nous, marquant ainsi leurs capacités, leur maturité d'esprit et leur perspicacité.

Il n'y a pas de différence non plus entre l'homme et la femme au point de vue moral. Parler de la moralité plus élevée de la femme, de sa sensibilité raffinée, n'est qu'une phrase creuse destinée à couvrir l'égoïsme de l'homme, qui foule aisément aux pieds les sentiments et l'idéal de la femme, afin d'assurer à sa vieillesse débauchée une garde-malade qui ne lui coûte presque rien. La femme n'est ni meilleure ni pire que l'homme: tout dépend de l'individu et non pas du sexe.

Hommes et femmes se sont développés de tout temps en commun, et leur influence s'est réciproquement exercée entre eux. Il est donc impossible que le niveau moral ou intellectuel de l'un ou de l'autre varie suivant le sexe. L'inégalité qui existe entre eux ne provient pas, par conséquent, de leur nature même, mais d'une évolution historique à rebours, car l'égoïsme de l'homme, qui foule aisément aux pieds les sentiments et l'idéal de la femme, afin d'assurer à sa vieillesse débauchée une garde-malade qui ne lui coûte presque rien. La femme n'est ni meilleure ni pire que l'homme: tout dépend de l'individu et non pas du sexe.

Hommes et femmes ont les mêmes devoirs sociaux. Car, actuellement, le problème social est d'une telle importance que la collaboration des deux sexes est indispensable pour arriver à sa solution. Ce problème n'est pas davantage un sport philanthropique ou un but, mais une activité sérieuse dont le but est la justice sociale. C'est pourquoi la femme doit connaître et comprendre les questions sociales et politiques de son temps, et par conséquent participer activement à la vie publique.

MARIE BURESOVA.

quel elle tenait l'orgueil de sa famille, fût ainsi passé à l'état de curiosité dans tout le pays, qu'il fût devenu la risée de tout le village, qu'il fût traité de détraqué, de fou... c'en était trop. C'était l'humiliation suprême qui dépassait toutes les autres. Kerneur, lui, probablement, ne se doutait de rien, ignorait tout, absorbé qu'il était par la seule idée de l'expiation de sa faute, mais, elle, Séraphine, elle, qui, par cette abdication de son père, se trouvait investie de la responsabilité de chef de famille, elle ne pouvait plus supporter cette honte sur son nom. Il fallait sur le champ ramener Kerneur au bourg, le réinstaller dans sa maison, lui arracher, avec un serment de sobriété, la promesse formelle de renoncer pour toujours à cet extravagant châtiment. Il le fallait.

La suite en feu, elle se leva, prête à courir. Mais une idée subite l'arrêta, une voix parla en elle: — Et toi?

Et elle? Eh bien! elle rejoindrait le lendemain ses patrons à Vannes, ainsi qu'il avait été convenu; elle travaillerait, économiserait... Qu'y avait-il de changé à ses plans?

Mais la voix intérieure lui disait avec insistance: — Non. Quelque chose est changé. Au fond, tout ceci, c'est ta faute.

Elle se révolta d'abord. Sa faute? ah! mais non... Puis elle réfléchit, puis elle écouta la voix, et, très vite, avec la candeur des âmes simples et droites, elle s'accusa.

C'était sa faute, en effet. Si elle avait résisté à la tentation de quitter Port-Navalo, elle aurait continué à veiller sur son père, et l'aurait empêché de violer son serment. N'étant pas coupable, il n'aurait pas cherché à se punir, et vivrait main-

Les femmes et la Société des Nations

Le statut de la femme

(Suite de la 1^{re} page.)

Chose à relever, une fois cette nomination obtenue, la Première Commission, qui, dans sa première séance avait paru ne guère s'intéresser à la question du statut de la femme, la considéra alors tout à fait sérieusement, et les débats prirent une amplitude vraiment remarquable. Deux courants ne tardèrent pas à se dessiner nettement: d'une part plusieurs délégués se déclarèrent favorables à une Convention internationale d'égalité des droits, réfutant sur une solide base juridique les arguments opposés, et d'autre part, nombre de ceux qui, soit personnellement, soit forcés de suivre les instructions de leurs gouvernements, manifestèrent ne pas pouvoir se rallier à cette idée, exprimèrent cependant leur conviction en l'équité de notre cause: la déclaration du professeur Bourquin (Belgique) fut à cet effet une profession de foi féministe d'une émue inspiration. Il faut aussi signaler tout spécialement le remarquable discours de M. Cassin (France), les interventions de M. Pella (Roumanie) vice-président de la Commission dont le concours fut inappréciable, de Mr. Hearne (Irlande), de Mr. Beckett (Gde-Bretagne) qui bien qu'opposé à une Convention générale apporta à plusieurs reprises un élément utile aux débats, de Mr. Bailey (Australie), de M. Soubotich (Yougoslavie), qui fut l'un des plus fervents défenseurs des droits de la femme, et naturellement de celles des femmes déléguées qui siégeaient à cette occasion à la Première Commission, et dont quelques-unes comme M^{me} Kollontay (U. R. S. S.) et Bernardova (Tchécoslovaquie) prirent autant à cœur que nous le succès de cette campagne.

N'y eut-il donc aucune opposition? et n'avons-nous entendu du haut de la tribune que des paroles favorables? Cela aurait été trop beau. Mais ce qu'il faut relever, c'est que cette opposition porta dans la majorité des cas plutôt sur une question de méthode que sur une question de principe, que tous les délégués reconurent — ou purent reconnaître implicitement — la valeur de notre revendication, et que s'il en est qui s'opposèrent à l'élaboration actuelle d'une Convention d'égalité des droits, tous se rallièrent aux conclusions du rapport de M^{lle} Hesselgren et à la constitution d'un Comité d'experts. La résolution en effet qui fut adoptée sans opposition aucune (et qui contient ce considérant dont l'importance est à notre avis capitale; constatant le fait que d'une manière générale l'évolution du droit marque une tendance vers l'égalité entre les sexes) aboutit à la demande de nomination par le Conseil de la S. d. N. d'un Comité restreint d'experts des deux sexes, qui sera chargé, non pas de faire lui-même, mais de faire faire par des institutions compétentes, une étude d'ensemble détaillée sur la condition juridique de la femme dans les divers pays du monde, telle qu'elle résulte du droit national et de son application.

...Et vous êtes satisfaites de cette décision! nous a-t-on déjà dit de divers côtés. Et vous estimez que c'est un succès? Un Comité de plus: un enterrement de plus!... — Que non pas. Et ceux qui parlent ainsi prouvent seulement qu'ils connaissent peu ou mal la procédure et les possibilités de la S.

d. N. Car la décision de nommer ce Comité d'experts a d'abord l'avantage, et comme l'a fort bien relevé M. Politis, le président de la 1^{re} Commission, de placer la question sur un terrain pratique, de la faire sortir du brouillard des déclarations vagues et de l'acheminer vers des buts concrets. Et en second lieu, la fameuse Conférence diplomatique internationale que demandaient les organisations féminines n'aurait pu être convoquée de la sorte tout de go, et la nomination d'un Comité d'experts aurait été de toutes façons inévitable. Cette décision constitue donc la première marche de l'échelon, la première étape de la route. Car une fois ce travail mené à bien, la porte est ouverte, soit à une Convention générale, soit à des Conventions, sur des points précis, Conventions qui ne peuvent tomber du ciel à l'improviste, mais pour lesquelles un travail de préparation scientifique est indispensable. Et cette procédure ayant été toujours suivie pour les autres Conventions élaborées par la S. d. N. (voyez par exemple la Convention sur l'esclavage, voyez celle sur la traite des femmes d'âge majeur), le fait que le statut de la femme prend le même chemin marque l'importance qu'ont finit par lui reconnaître non nombre de ceux qui, en 1935 encore, souriaient dédaigneusement de nos efforts.

Car le rapport et la résolution instituant ce Comité d'experts ont été votés sans oppositions, avons-nous dit, à la 1^{re} Commission d'abord, par l'Assemblée en séance plénière ensuite, et le crédit nécessaire à ces travaux adopté par la Commission du budget. C'est évidemment un succès.

Et pourtant toutes les délégations n'étaient pas d'accord à cet égard, et une en tout cas l'avait fait savoir. C'est pourquoi nous tenons d'autant plus à remercier ici M. Gorgé, délégué de la Suisse à la 1^{re} Commission, de s'être abstenu lors du vote final, et de n'avoir pas nu par un vote opposé à notre succès. Et si son discours n'était évidemment pas celui d'un féministe, et a de ce fait provoqué la véhémence désapprobation de nombreuses étrangères, il faut d'autre part lui reconnaître le mérite d'avoir énoncé deux indiscutables vérités: la première, et dont nous sommes persuadés autant que lui, c'est que ce n'est pas une Convention internationale qui nous donnera le vote des femmes en Suisse, et la seconde, c'est que ce vote, si les femmes chez nous le voulaient fermement, elles l'auraient. Combien de fois, en effet, n'avons nous pas

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

E. Gd.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

Les Congrès de l'été

La Guilde internationale des coopératrices

Le dernier en date des grands Congrès féminins qui se sont tenus cet été à Paris, à l'occasion de l'Exposition internationale, a été celui des Guildes de Coopération. Voici l'essentiel de ce qu'écrivit à ce sujet, dans le Coopérateur genevois, une de nos collaboratrices, Simone Pierre, qui est en même temps une fervente coopératrice, et qui fut à Paris l'une des représentantes de notre mouvement suisse:

... 2 septembre 1937, journée étouffante de chaleur, les coopératrices de tous pays s'assemblent dans la grande salle de la Maison de la Mutualité, sous la présidence de la plus courageuse, de la plus dévouée, de la plus passionnée des coopératrices: Emmy Freundlich. Le Congrès est ouvert. Féminin, il commence par un chant d'ouverture — et c'est l'ordre du jour chargé pour deux journées...

Présentation tout d'abord d'une nouvelle venue, qui est en même temps l'hôte du Congrès: la Guilde française des coopératrices, dont la présidente résume l'ambition élevée: travailler, en supprimant les conflits économiques, à supprimer d'autres conflits, construire un monde humain. Puis très beau discours de la présidente, Emmy Freundlich, qui souligne les progrès de la Guilde (deux nouvelles Guildes ont encore vu le jour en Roumanie et en Nouvelle-Zélande, les femmes d'outre-mer montrant un grand intérêt pour l'idéal coopératif), et trace un magistral exposé des principes et de la situation du mouvement coopératif, et des raisons pour lesquelles les femmes s'y intéressent: substituer le principe de l'égalité au principe de la force, assurer l'égalité sociale « à chacun selon ses besoins », assurer entre les nations l'égalité économique qui supprime les guerres, obtenir pour la femme l'égalité des responsabilités qui leur permettra de mieux travailler au développement du mouvement et à l'avenir de leurs enfants. « Lorsqu'il y aura à manger pour tous, la paix régnera dans chaque nation et conduira à la paix internationale. » — Enfin, après les souhaits de l'Alliance coopérative internationale, sont débattues et votées en trois séances les questions d'organisation et les trois résolutions présentées au Congrès.

Ces trois résolutions résument bien les préoccupations féminines énoncées par la présidente. La première: Jeunesse et Coopération, demande que l'on fasse de plus en plus appel aux jeunes dans le mouvement, qu'on s'efforce de leur donner des connaissances d'économie sociale et une

éducation coopérative, que des contacts soient prévus à ce sujet avec l'école, que des cours donnés dans des institutions d'Etat soient établis, etc. La deuxième: Position de la femme dans le Mouvement coopératif, déclare la collaboration des femmes nécessaire au mouvement coopératif. Pour qu'elle puisse devenir efficace, il faut que les femmes obtiennent: 1. l'égalité des droits; 2. le droit d'être leurs candidats à toutes fonctions; 3. une représentation garantie par les statuts. La troisième: Résolution d'urgence sur la Paix et le Désarmement, transmet l'appel adressé des mères et des femmes coopératrices devant les dangers de la situation présente, affirme leur foi dans la Société des Nations. Elle s'accompagne d'une résolution de sympathie envers les Espagnols et les coopératrices souffrant en Espagne.

Pour parler de la paix, certaines oratrices trouvent des accents directs et touchants. La discussion autour des deux autres résolutions se ressent davantage du décousu inhérent à « genre congrès », aux traductions, etc. Rien de très neuf, de très hardi ou de très féminin, au sens généreux du terme, ne surgit des débats. Aucune mère, aucune éducatrice ne définit clairement ce que doit être en soi une éducation coopérative positive des jeunes, ne souligne le côté désintéressé, libre de toute idée de propagande, que doit conserver, pour rester digne de l'idéal coopératif, cette éducation faite pour les jeunes. Et aucune coopératrice n'établit non plus nettement ce que doit être le rôle de la femme dans la coopération, ce rôle pour lequel elle revendique une libre position. En face des droits réclamés, il serait beau pourtant de voir définir les devoirs pour l'accomplissement desquels ces droits sont réclamés, et le rôle si prépondérant de la femme dans le domaine économique et social, qui à lui seul légitime les revendications! Dans nos pays un peu arriérés quant au féminisme, c'est dans le mouvement coopératif que la femme le plus facilement à pu se frayer une voie, obtenir des responsabilités, c'est donc dans un congrès coopératif que les féministes pourraient le plus facilement laisser la place à l'utile et nette définition du rôle qu'entendent jouer les coopératrices avec les coopérateurs dans les plus fructueuses des collaborations. Car, comme le dit si justement la doyenne de nos coopératrices suisses, M^{me} Treub-Cornaz, dans son message adressé au Congrès des coopératrices, « le meilleur travail dans tous les domaines est celui qui se fait dans une étroite collaboration de la femme et de l'homme ».

SIMONE PIERRE.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contributables?...), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que